Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Thubœuf - Tome IV

Thubœuf. — *Population :* 794 hab. en 1901 ; — 637 hab. en 1906.

Par accord du 17 avril 1391 entre Robert de Vendôme, seigneur de Lassay, et Jean de Logé, seigneur du Boisthibault, il est convenu que celui-ci aura « le travers de toutes les denrées passans [par la foire de Tuebeuf] et haute justice ès dite foire, aussi bien ès grands chemins comme ailleurs, durant le cours des dites foires tant seulement, excepté les trois grands cas : meurtre, rapt et encis. »

A l'église, statue de la Sainte-Vierge, en pierre dure, avec statuette à ses pieds d'un curé, dans lequel on peut reconnaître Jean *Morin,* curé de 1550 à 1570, doyen de Javron et vicaire général de Lancelot de Vassé, abbé de Champagne. La Vierge porte une couronne haute de fleurons et de perles. V. *Épigraphie* (t. II, p. 370). — *Brochard,* 1902.

Curés : Jean de *Chantepie,* âgé de 70 ans, résigne, 1450. — Georges *Mosseul,* 17 mars 1450 (Abbé Vaucelle, *Lettres de Nicolas V,* p. 138).

Un fief de Thubœuf, peut-être annexé à une métairie du même nom, dans le bourg, et dit « fief et féage de Thubeuf, » relevait de Chantepie, avant d'appartenir aux seigneurs de cette terre. En sont seigneurs : noble h. Guill. de Saint-Fraimbault, 1536. — Brisegaud du Mesnil, époux de noble D^{lle} Michelette de Saint-Fraimbault, 1559. — René du Mesnil, sgr de la Fuye et du « fief et seigneurie de Thubeuf », 1596, 1602. — Nobles René et Claude du Mesnil, sgrs de la Fuye et de la seigneurie de Thubeuf, 1609. — D^{lle} Renée du Mesnil, 1613 (Chart. de Chantepie).

La Commission intermédiaire du Mans oblige la commune, qui, composée de 212 feux, n'avait nommé que six conseillers municipaux, à en élire trois autres.

Le commissaire du canton, très zélé, demande à faire des perquisitions de jour et de nuit, promettant d'arrêter les Chouans, les prêtres réfractaires, et de découvrir les magasins d'armes. L'administration centrale lui ordonne de rester dans les limites de ses attributions, 13-17 janv. 1798. — En raison des fréquentes incursions des insurgés dans leur commune où ils ne rencontrent aucune force armée, les municipaux se réfugient à Lassay, 11 mai 1799.

L'*inventaire* de 1906 était fixé au jeudi 8 mars. L'agent arriva en effet avec trois brigades de gendarmerie et le juge de paix de Lassay qui constatèrent bien vite qu'il n'y avait qu'à se retirer devant l'attitude résolue des habitants. Revenu le mercredi 13, avec sept brigades de gendarmerie, il ne fut pas plus heureux : cent hommes gardaient l'église depuis 4 heures du matin. Enfin le vendredi 16, la force armée était augmentée d'une compagnie d'infanterie. Ce fut un soldat qui enfonça la porte d'une chapelle. Le cri : *A bas les francs-maçons !* salua le départ de la troupe.